

A man in a white shirt and a woman in a dark top are looking upwards at a digital display in a futuristic, dark environment. The display shows a social media post with a photo of a group of people. A glowing blue line with a dot at its end is positioned above the man's head, extending from the top of the frame down towards the display. The background is dark with some ambient lighting and a grid-like pattern.

CODE DE CONDUITE KONE

Intégrité dans tout ce que nous faisons

Sommaire

Message de notre CEO	3
Objet et champ d'application	4
Nous menons nos activités de manière équitable et éthique	6
Conflits d'intérêts	7
Corruption	9
Conformité à la législation en matière de concurrence	11
Conformité des échanges commerciaux	13
Nous agissons avec bienveillance et respect	15
Bien-être sur le lieu de travail	16
Santé et sécurité	18
Conformité environnementale	20
Droits de l'Homme	22
Confidentialité	24
Nous protégeons notre marque et nos actifs	26
Fraude et vol	27
Cybersécurité	29
Propriété intellectuelle et confidentialité	31
Communications Externes	33
Délit d'initié	35
Exprimez-vous et signalez tout problème	37
Prise de décision éthique	38



Message de notre CEO



Cher/Chère collègue,

L'intégrité et l'éthique sont des facteurs clés du succès de KONE depuis de nombreuses années. Ils constituent la base de notre façon de travailler avec nos clients, nos équipes et nos partenaires commerciaux dans le monde entier.

Outre nos valeurs "Prendre soin", "Client", "Collaboration" et "Courage", l'intégrité dans notre façon de travailler est depuis longtemps une source de force et un avantage concurrentiel. Chez KONE, chacun d'entre nous joue un rôle crucial dans l'établissement de la confiance et le développement de notre solide culture d'entreprise. En fin de compte, c'est ainsi que nous améliorons nos performances, que nous inspirons ceux qui nous entourent et que nous mettons en œuvre notre stratégie.

Fonctionner de manière éthique et avec intégrité dans tout ce que nous faisons est tout aussi important qu'une solide performance. Dans cet esprit, je suis heureux de présenter notre Code de Conduite KONE mis à jour, qui servira d'outil de prise de décision quotidienne, tout en nous aidant à travailler dans le respect des pratiques commerciales éthiques.

Cette mise à jour met davantage l'accent sur la diversité et l'inclusion et comprend des directives élargies sur la fraude, la corruption et la concurrence loyale, ainsi qu'une nouvelle section relative aux Droits de l'Homme. Le Code de Conduite soutient notre engagement envers un environnement inclusif où chacun se sent valorisé et a le courage d'être lui-même. À cet égard, il est essentiel que vous parliez à votre responsable ou que vous le contactiez si vous croyez que le Code a été enfreint. C'est certainement la bonne chose à faire.

Je suis fier de l'engagement de chacun envers notre culture et notre réputation. En continuant à mener nos activités avec intégrité et dans un état d'esprit éthique, nous créerons un avenir meilleur pour nos clients, notre entreprise et les générations futures.

Henrik Ehrnrooth

CEO

Objet et champ d'application



Objet

Notre Code de Conduite est un ensemble de principes directeurs qui nous aident à prendre les bonnes décisions dans nos tâches quotidiennes, où que nous soyons. Nous savons que la conduite équitable, honnête et intègre des affaires crée un environnement de travail sain et renforce la confiance de nos clients et nos partenaires commerciaux.

Le Code de Conduite nous aide à rester tous sur la même longueur d'onde en définissant la conduite responsable et éthique attendue des employés et des sociétés du groupe KONE.

KONE s'engage à observer scrupuleusement l'ensemble de la législation et des réglementations. Ce Code de Conduite ne se substitue pas aux législations et réglementations locales et ne prend pas le pas sur celles-ci.

KONE est sensible aux normes et pratiques culturelles des pays dans lesquels nous opérons. Toutefois, si ces normes et pratiques entrent en conflit avec le présent Code de Conduite, les employés doivent se conformer au Code de Conduite.

Champ d'application

Le Code de Conduite s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, responsables et employés de KONE du monde entier, et couvre toutes les filiales, succursales et autres entités où KONE exerce un pouvoir de direction.

Il appartient à chacun d'entre nous de lire, de comprendre et de se conformer au Code de Conduite et aux politiques connexes.

Les infractions au Code de Conduite peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

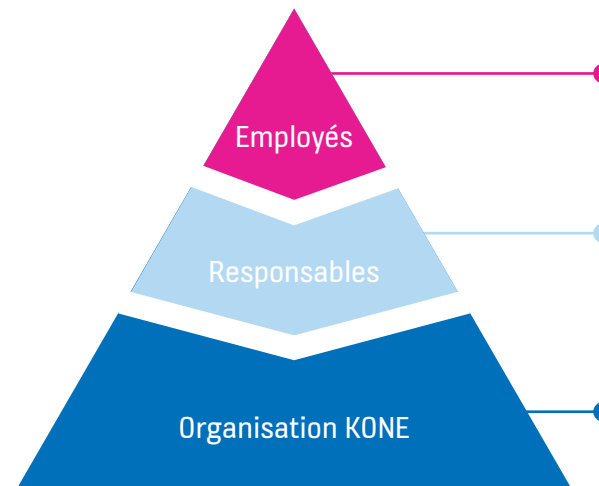
La responsabilité commence avec VOUS

Il y a quelques responsabilités que nous partageons tous:

- ✓ Agir avec intégrité
- ✓ Lire et comprendre le Code de Conduite
- ✓ Éviter les comportements susceptibles d'enfreindre la loi ou de nuire à la réputation de KONE
- ✓ Signaler les problèmes et poser des questions lorsque quelque chose ne semble pas correct

Lorsque les individus adoptent un état d'esprit de leadership, toute notre organisation prospère. Nous jouons tous un rôle important dans l'établissement d'une culture de milieu de travail sain et dans la conduite des affaires avec intégrité.

Parlez à votre responsable, au service Conformité, Juridique ou RH pour vous aider à répondre à des questions plus difficiles.



Traitez vos collègues avec bienveillance et respect. Connaissez les règles et parlez-en si quelque chose ne semble pas correct.

Montrez l'exemple à votre équipe et appliquez la culture KONE. Considérez-vous, ainsi que les membres de votre équipe, comme responsables d'agir conformément au Code de Conduite. Jouez un rôle essentiel en répondant aux questions et en résolvant ou en faisant remonter les problèmes de façon appropriée.

La conformité est l'affaire de tous. En agissant continuellement avec intégrité, nous pouvons atteindre un succès commercial durable avec nos clients.



Nous menons nos
activités de manière
équitable et éthique

Conflits d'intérêts



En résumé

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels entrent en conflit avec nos responsabilités professionnelles ou avec les intérêts de KONE.

Nous agissons toujours en gardant à l'esprit les meilleurs intérêts de KONE et évitons activement tous les conflits d'intérêts. Nous ne laissons pas nos intérêts personnels affecter les décisions commerciales que nous prenons au nom de KONE.

Nous divulguons tout conflit d'intérêts réel ou potentiel à notre responsable ou au service RH, Juridique ou Conformité.



Que devez-vous savoir ?

Nous protégeons les intérêts de KONE et notre propre réputation individuelle en identifiant et en gérant les conflits d'intérêts réels et potentiels. Cela nous aide à éviter les situations où nos intentions et/ou notre loyauté peuvent être remises en question.

Nous savons que...

- ✓ Pendant les heures de travail, nous consacrons nos efforts à temps plein aux activités de KONE. Toute activité secondaire et personnelle qui pourrait avoir une incidence négative sur les intérêts de KONE doit être évitée.
- ✓ Nos processus, tels que le recrutement et les achats, sont justes et équitables, ce qui signifie que nos décisions ne sont pas influencées par des relations personnelles.

En tant qu'employé...

Je prends des décisions dans le meilleur intérêt de KONE. Je dois signaler tout conflit potentiel ou réel à mon responsable ou au service RH, Juridique ou Conformité.

En tant que manager...

Je dois m'assurer que les conflits d'intérêts potentiels sont vérifiés et que des mesures appropriées sont prises pour résoudre tout conflit, ce qui peut inclure l'aide du service RH, Juridique ou Conformité, si nécessaire.



Signes d'alerte



Il est important de reconnaître un conflit potentiel lorsque vous en voyez un et de le signaler

Voici des exemples de situations qui exigent la divulgation:

- Vous occupez ou vous vous apprêtez à occuper un deuxième emploi en dehors de KONE.
- Vous avez l'intention de siéger au conseil d'administration d'un concurrent, d'un fournisseur ou d'une société partenaire de KONE.
- Vous fournissez des services, en dehors de votre rôle d'employé de KONE, à un concurrent ou à un fournisseur ou à un client potentiel ou actuel de KONE.
- Vous, ou un membre de votre famille, êtes un employé ou un propriétaire d'un concurrent ou d'une entreprise qui fait affaire avec KONE ou qui souhaite faire affaire avec KONE, ou qui a un intérêt significatif dans celui-ci.
- Vous utilisez votre propre position chez KONE ou des informations confidentielles de KONE pour promouvoir vos propres intérêts privés ou les intérêts d'un ami ou d'un membre de la famille.
- Vous entretenez une relation personnelle ou familiale avec un collègue qui, à votre égard, est un manager hiérarchique ou fonctionnel ou un subordonné.
- Vous participez à la décision d'embauche concernant un membre de votre famille ou un ami.

Un membre de la famille ou une relation familiale désigne le parent, le conjoint, le partenaire, l'enfant, le frère ou la sœur, le cousin, l'oncle ou la tante d'un employé de KONE.

Corruption

En résumé

Nous ne nous engageons pas dans des arrangements inappropriés ou corrompus avec des tiers, y compris des clients, des agents, des distributeurs, des fournisseurs et des sous-traitants.

Nous réalisons des vérifications appropriées et nous faisons connaissance avec tous les tiers avec lesquels nous traitons.

Nous ne payons ni n'acceptons des pots-de-vin ou dessous de table. Nous n'effectuons pas non plus de paiements de facilitation (paiements officieux ou avantages accordés à un agent public pour obtenir une approbation/un permis ou pour faciliter une transaction ou une activité commerciale).

Nous nous assurons que tous les cadeaux ou marques d'hospitalité que nous offrons ou acceptons de la part de tiers sont modestes, appropriés et conformes à la loi et aux règles de notre entreprise.

Lorsque nous collaborons avec les organismes de régulations et les agents publics, nous respectons des normes éthiques élevées et agissons conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

Nous ne versons aucune contribution politique et nous nous assurons que tous les dons et parrainages sont appropriés et approuvés conformément aux règles de notre entreprise.

Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude fiscale.



Que devez-vous savoir ?

Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?

Un pot-de-vin est un paiement, un cadeau, une faveur ou toute autre chose de valeur qui est offert ou donné dans le but d'obtenir un avantage injuste.

Offrir, demander ou accepter un pot-de-vin est strictement interdit chez KONE.

Pour nous assurer que les cadeaux, manifestations d'entreprise, sponsoring et dons ne sont pas considérés comme des pots-de-vin potentiels, nous vérifions systématiquement qu'ils ont un **objectif commercial légitime**, qu'ils sont **appropriés** et qu'ils sont **approuvés** conformément aux politiques et règles de notre entreprise.

Nous rejetons toute demande ou offre de paiements, cadeaux ou faveurs inappropriés et nous les signalons immédiatement au service Juridique ou Conformité.

- ✓ Les agents publics, tels que les représentants du gouvernement ou les employés d'organismes publics ou d'entreprises d'état sont soumis à des règles anti-corruption plus strictes. Nous accordons donc une attention particulière aux relations que nous entretenons avec eux.
- ✓ Nous ne payons ni n'offrons d'avantages aux fonctionnaires pour essayer de les influencer.
- ✓ Nous n'utilisons pas les locaux de KONE et nous ne nous servons pas d'événements professionnels à des fins politiques.
- ✓ KONE ne contribue ni ne finance directement ou indirectement des campagnes politiques, des partis, des candidats, des agents publics ou leurs affiliés.

Il est strictement interdit aux fournisseurs, agents, consultants, distributeurs et autres intermédiaires de se livrer à des actes de corruption ou à d'autres activités frauduleuses au nom de KONE.

Nous attendons de ces tiers qu'ils respectent des niveaux d'éthique et de conformité similaires à ceux de KONE et nous leur demandons de signer le Code de Conduite des fournisseurs/distributeurs KONE approprié ou l'équivalent.



Signes d'alerte

Vous observez ou travaillez avec des partenaires commerciaux...

qui refusent de respecter notre Code de Conduite des fournisseurs ou des distributeurs.

que vous soupçonnez être engagés dans des pratiques illégales ou contraires à l'éthique.

qui suggèrent à KONE des arrangements commerciaux illégaux ou contraires à l'éthique à KONE.

qui ne sont pas disposés à partager des informations sur leur organisation juridique et leur gouvernance.

qui essaient d'influencer vos décisions d'affaires, par exemple, en vous promettant des cadeaux ou des avantages inappropriés, à vous ou à KONE, ou en prétendant qu'ils ont une influence particulière sur les clients ou les représentants du gouvernement.

Activités commerciales suspectes telles que:

Un client demande à KONE d'accepter le paiement d'un tiers avec lequel KONE n'a aucune relation contractuelle, ou qui est situé dans un autre pays.

Un gestionnaire d'immeuble demande un paiement pour favoriser KONE.

Un fonctionnaire exige un paiement non officiel pour libérer nos colis ou pièces des douanes, ou pour accélérer la délivrance de permis ou visas.

Un client propose de payer KONE en espèces.

Un paiement est effectué par KONE pour des services ou des biens avant qu'ils ne soient exécutés ou livrés.

Un collègue, un fournisseur ou un client fait pression sur vous pour :

- utiliser un tiers spécifique
- contourner des processus de sélection et d'approbation applicables
- embaucher un ami ou un membre de la famille
- faire un don à une organisation ou à un organisme de bienfaisance en particulier



Ressources

[KONE Global Instructions on Sponsorship & Donations](#)

[Instructions on Gifts & Corporate Hospitality](#)

Conformité à la législation en matière de concurrence



En résumé

Nous promovons une concurrence loyale et saine dans tout ce que nous faisons. Nous nous engageons fermement à respecter toutes les règles de concurrence applicables dans chacune de nos actions.

Les concurrents enfreignent les règles de concurrence lorsqu'ils coordonnent leur comportement sur le marché (par exemple en fixant des prix ou en répartissant des marchés).

Les règles de concurrence sont également violées lorsqu'une entreprise particulièrement dominante abuse de son pouvoir sur le marché.



Que devez-vous savoir ?

Il est important que vous compreniez comment les règles de conformité à la législation en matière de concurrence affectent les activités de KONE afin de pouvoir reconnaître des pratiques commerciales inappropriées, vous assurer que votre propre comportement est conforme aux lois sur la concurrence et éviter les arrangements qui violent la concurrence loyale.

Nous ne participons jamais à des accords ou à des cartels anticoncurrentiels. Nous ne...

- ✗ nous engageons pas dans la fixation de prix, ce qui signifie que nous ne nous accordons pas avec des concurrents sur des prix, remises ou marges.
- ✗ nous engageons pas dans le truquage d'offres, c'est-à-dire la coordination du processus d'appel d'offres pour prédéterminer l'offre gagnante.
- ✗ participons pas à des ententes visant à se partager des marchés ou à se répartir des clients ou des territoires entre concurrents.
- ✗ prenons pas part à des accords limitant la production, y compris la quantité ou la qualité de produits/services spécifiques.
- ✗ fixons aucune condition commerciale avec des concurrents, y compris des garanties ou autres termes contractuels avec des clients.
- ✗ échangeons pas d'informations commerciales sensibles avec des concurrents, y compris des informations sur les clients, les prix, les remises ou la R&D.

La violation des règles de conformité au droit de la concurrence peut entraîner de sérieuses conséquences pour KONE comme pour ses employés. Ces conséquences peuvent inclure de lourdes amendes, des réclamations civiles de la part des clients, des sanctions pénales pour les employés et de graves atteintes à la réputation de KONE.

- Vous devez maintenir les contacts avec les concurrents à leur strict minimum et vous assurer que toute discussion avec les concurrents dans le cadre d'associations professionnelles ou de réunions similaires n'aborde pas des sujets commercialement sensibles.
- Vous devez également respecter les règles spéciales de KONE en matière de non-discrimination pour la vente de pièces détachées "KONE Key Part". Cela permet de nous assurer que nous respectons les règles applicables aux entreprises occupant une position dominante sur le marché.



Signes d'alerte

Vous êtes impliqué dans des communications risquées avec des concurrents ou vous les constatez. Par exemple:

- Vous entendez un collègue discuter des prix ou d'autres conditions de vente avec un concurrent.
- Vous rencontrez un ancien collègue de KONE qui travaille maintenant pour un concurrent, et il vous pose des questions sur les projets en cours et les clients avec lesquels vous travaillez.
- Vous voyez un e-mail d'un concurrent faisant référence à des « projets convenus » avec KONE.
- Vous assistez à une réunion de normalisation technique à laquelle des concurrents sont présents, et vous vous rendez compte qu'il n'y a pas d'ordre du jour et qu'aucun avocat n'y est présent
- Un concurrent propose que KONE participe à un montage visant à coordonner les offres dans un processus d'appel d'offres pour s'assurer que « tout le monde gagne quelque chose ».

Si vous rencontrez des signes d'alerte ou d'autres comportements anticoncurrentiels, ou si vous ne savez pas comment agir dans une situation donnée, contactez le service juridique.



Ressources

Vous pouvez apprendre à vous conformer aux règles de concurrence en consultant la [Competition Compliance Policy](#), de KONE, qui définit et explique nos normes communes de comportement dans le domaine du droit de la concurrence.

Vous trouverez également d'autres conseils sur l'impact des règles de concurrence sur nos ventes de pièces de rechange dans la [Key Part Policy](#) de KONE.

Conformité des échanges commerciaux

En résumé

La nature mondiale de nos activités chez KONE signifie que nous devons nous conformer à de nombreuses exigences en matière de contrôle des exportations et de douane.

Ces exigences ont une incidence sur la circulation des produits au passage des frontières, l'utilisation de logiciels et de technologies, l'échange de savoir-faire et notre capacité de faire des affaires avec certains tiers.

Nous menons nos activités conformément à toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de douanes.

Nous veillons à ce que KONE réponde aux exigences de conformité commerciale dans chacune de ses opérations.



Que devez-vous savoir ?



Les Contrôles à l'exportation

Établissent des restrictions directes et indirectes sur nos activités, que ce soit des listes de personnes (physiques et morales) sanctionnées, de pays ou de régions sous embargo, ou encore de biens, logiciels ou technologies stratégiques.



Les règles douanières

Établissent le cadre réglementaire d'importation et d'exportation pour notre entreprise, avec des exigences procédurales et des régimes douaniers applicables.

Nous respectons

les lois et réglementations commerciales lors de la planification ou de la gestion de transactions commerciales, y compris, par exemple, les mouvements transfrontaliers de marchandises, les transferts de logiciels ou de technologies, ou les transactions financières.

Nous comprenons

que les transactions concernées peuvent être matérielles, tel que le mouvement de marchandises, ou immatérielles, tel que le transfert de données ou de technologies, ou la divulgation d'informations par tout moyen y compris électronique.

Nous assurons

que tous les renseignements et documents relatifs aux importations et aux exportations sont exacts et complets avec une vérification appropriée documentée de vérification appropriée, peu importe la fréquence ou la valeur de la transaction.

En tant qu'employé...

Si j'ai des doutes, je demande conseil au département du groupe en charge de la conformité aux règles du commerce international et je m'assure que les transactions sont effectuées correctement.

En tant que manager...

Je m'assure que les transactions commerciales dont je suis responsable sont exécutées conformément aux lois et réglementations applicables aux règles du commerce international.



Signes d'alerte

Faites attention aux violations possibles des règles douanières et de contrôle des exportations, par exemple:

- Signer un contrat avec un intermédiaire lorsque l'utilisateur final de nos produits ou services est soumis à des règles de sanctions.
- Organiser sciemment une expédition ou un paiement via un autre pays pour contourner les règles de contrôle des exportations.
- Transmettre par voie électronique des logiciels pouvant être soumis à des contrôles à l'exportation.
- Échanger, lors de réunions en ligne, des technologies ou du savoir-faire qui peuvent être soumis à des règles de contrôle des exportations.
- Utiliser ou fournir des informations incorrectes sur l'importation/l'exportation, par exemple le classement tarifaire ou le pays d'origine sur les déclarations de douane, l'étiquetage ou l'emballage des produits.
- Faciliter un envoi en modifiant les documents douaniers, pour éviter d'avoir à obtenir des licences d'exportation/d'importation ou contourner d'autres exigences.
- Obtenir des droits de douane moins élevés ou des régimes dérogatoires sur la base de renseignements inexacts.
- Déclarer une valeur en douane erronée ou arbitraire en infraction avec la réglementation sur la valeur douanière.



Ressources

[Trade Compliance Policy](#)

The background of the image shows two KONE employees in a technical setting. A woman in the foreground is wearing a blue KONE cap and a dark blue long-sleeved shirt, smiling as she looks down. A man in the background is also wearing a blue KONE cap and a blue t-shirt, smiling and shaking hands with the woman. The setting appears to be a modern building with glass and metal structures.

Nous agissons avec
bienveillance et
respect

Bien-être sur le lieu de travail



En résumé

Chez KONE, chaque employé est considéré et valorisé en tant qu'individu. Nous traitons tout le monde de façon juste et équitable et nous favorisons un environnement de travail fondé sur le respect mutuel.

Pour maintenir un environnement de travail dans lequel les individus se sentent en sécurité et responsabilisés, nous appliquons une politique d'égalité des chances.

Nous interdisons le harcèlement et l'intimidation afin que chacun se sente physiquement et psychologiquement en sécurité et capable de réaliser son travail au mieux de ses capacités.

Notre culture d'entreprise valorise et tient compte de la diversité et de l'inclusion sur le lieu de travail.



Que devez-vous savoir ?

KONE ne tolère aucun type de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation. Ce comportement ébranle nos principes de diversité et d'inclusion, les valeurs de KONE, et viole souvent la loi.

KONE est un employeur offrant l'égalité des chances, qui s'engage à assurer l'égalité de traitement de tous les individus, quels que soient leurs caractéristiques ou attributs personnels.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Toute conduite offensante, intimidante, humiliante, menaçante ou autre conduite inappropriée envers une personne ou un groupe.

Une conduite inappropriée peut inclure de faire des remarques directes ou indirectes, d'exposer publiquement une personne, d'avoir des gestes ou des actions déplacés, à caractère physique, sexuel, et ce de manière verbale ou électronique.

Donner un feedback sur la performance individuelle attendue ne constitue pas du harcèlement.

Qu'est-ce que la discrimination ?

Le traitement injuste ou préjudiciable d'une personne en fonction de toute particularité protégée, y compris l'origine ethnique, le sexe, la religion, la nationalité, l'âge, l'état matrimonial, la classe/caste, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap et d'autres particularités protégées.

Nous promouvons

la diversité et l'inclusion et nous veillons à ce que chaque employé de KONE soit traité équitablement par la direction et ses collègues.

Nous garantissons

que nos conditions de travail sont justes et équitables, peu importe où se trouvent nos employés.

Nous assurons

que toutes les décisions concernant un employé, y compris le recrutement, sont fondées sur le mérite, c'est-à-dire les aptitudes, les compétences, les capacités et les réalisations.



Signes d'alerte

Faites attention aux éléments suivants:

- Comportement agressif ou intimidant.
- Violence verbale, comme des injures, des invectives ou des insultes.
- Propagation de rumeurs malveillantes ou de commérages.
- Blagues offensantes ou remarques inappropriées.
- Avances inappropriées telles que des attouchements, des gestes ou des commentaires suggestifs.
- Exclusion de personnes de réunions ou de courriels pertinents afin de saboter leur travail.

Si vous êtes confronté à de la discrimination, du harcèlement ou de l'intimidation, ou si vous ne savez tout simplement pas quoi faire, contactez votre responsable ou le service RH, Juridique ou Conformité.



Ressources

Consultez la

[KONE Statement of Diversity and Inclusion Principles](#)

qui s'applique à tous les employés de KONE.

[Global Recruitment Policy](#)

Santé et sécurité

En résumé

KONE a pour objectif que ses employés, ses partenaires et les utilisateurs de ses équipements retournent chez eux sains et saufs chaque soir.

Nous concevons nos produits et processus en visant des performances de santé et de sécurité à la pointe de l'industrie.

Nous travaillons en toute sécurité, nous veillons les uns sur les autres et encourageons activement les pratiques qui favorisent la sécurité.



Que devez-vous savoir ?

Chez KONE, la sécurité est notre priorité absolue et constitue le cœur de notre culture d'entreprise. Nous pensons que chaque employé et partenaire de KONE a droit à un environnement de travail sûr, sain et de qualité.

Nous concevons nos solutions et services en gardant à l'esprit la sécurité permanente des employés, des partenaires et des utilisateurs d'équipements.

Le respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels nous travaillons est notre base de référence. Nous sommes fiers de respecter nos propres normes de sécurité qui, dans la plupart des cas, sont plus strictes que les exigences légales.

Chez KONE...

- ✓ Nous sommes personnellement responsables de s'assurer que nos employés et les autres personnes concernées par notre travail sont en sécurité.
- ✓ Nous ne compromettons jamais la santé ou la sécurité au profit des affaires, ou pour d'autres raisons.
- ✓ Nous devons toujours évaluer la sécurité de la tâche à accomplir, arrêter le travail s'il n'est pas sûr, demander de l'aide ou prendre les mesures nécessaires pour poursuivre le travail en toute sécurité. Nous signalons rapidement les incidents et les quasi-accidents.



Si vous êtes un Manager...

Vous êtes tenu de fournir à votre équipe les moyens nécessaires pour travailler en toute sécurité et de favoriser son bien-être.



Signes d'alerte

Aucune tâche n'est importante ou urgente au point de compromettre la santé et la sécurité.

Gardez la sécurité à l'esprit en permanence. Prenez soin de vos collègues et d'autres personnes, en particulier lorsque vous observez les signes d'alerte suivants :

L'environnement de travail semble dangereux:

- Il y a un risque de chute en hauteur.
- La zone de travail n'a pas été sécurisée correctement.
- Un équipement ou une charge risque de se déplacer pendant une tâche.
- Un équipement n'est pas mis hors tension pendant l'exécution d'une tâche.

Vous vous sentez incertain ou inquiet:

- Vous ne savez pas si vous avez les bons outils, les équipements de protection individuelle, le savoir-faire et la formation.
- Vous n'êtes pas sûr de la méthode KONE et des consignes de sécurité à appliquer.
- Vous ne vous sentez pas apte à réaliser le travail.

Vous pensez que les règles ne sont pas suivies correctement:

- Un raccourci par rapport à une méthode définie est mis en place, pour semble-t-il économiser du temps ou des efforts.
- Vous subissez des pressions pour effectuer une tâche qui, selon vous, enfreint des règles de sécurité.
- Vous remarquez une situation dangereuse, mais elle est en dehors de votre périmètre de travail.
- Les conditions sont différentes de celles prévues lorsque la tâche a été planifiée.
- Vous hésitez à signaler un incident.



Conformité environnementale



En résumé

Nous nous engageons à protéger l'environnement et à mener nos activités de manière responsable et durable sur le plan environnemental.

Chez KONE, nous voulons être leader en matière de développement durable, et l'environnement constitue l'une de nos principales préoccupations.

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, nous promouvons les Objectifs de Développement Durable qui s'appliquent à nos activités.

Nous nous référons à l'initiative climatique de l'Appel de Paris, et nous avons fixé des objectifs, fondés sur des données scientifiques, pour réduire significativement nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons la responsabilité de tenir compte de l'impact sur l'environnement de toutes nos activités.

En plus de nos propres activités, nous cherchons activement des moyens de travailler avec nos fournisseurs et nos clients afin d'éviter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'autres impacts négatifs sur l'environnement.



Que devez-vous savoir ?

Chez KONE...

- ✓ Nous respectons ou dépassons toutes les lois et réglementations applicables, nous appliquons des normes environnementales exigeantes dans toutes nos activités à l'échelle mondiale, et nous appliquons les mêmes normes à nos fournisseurs et partenaires.
- ✓ Nous nous efforçons continuellement de comprendre et de réduire l'impact environnemental de nos produits, services et la façon dont nous menons nos activités.
- ✓ Nous respectons et comprenons les exigences environnementales dans nos domaines de responsabilité individuels ainsi que leur impact sur notre entreprise. Nous ne contournons aucun processus environnemental et nous ne négligeons pas les exigences en la matière.



Vous pouvez...

- Vous approprier les engagements et les objectifs énoncés dans la Déclaration de Politique Environnementale de KONE.
- Faire preuve de curiosité et amener des sujets environnementaux sur la table, en demandant comment ils sont considérés dans un projet ou une opération spécifique, que ce soit interne ou externe à KONE.
- Signaler des préoccupations relatives à l'environnement à votre responsable au fur et à mesure que vous en prenez connaissance.
- Concevoir et développer des solutions KONE conformément aux exigences spécifiées dans l'Annexe Environnementale.
- Demander activement des pratiques et des solutions plus durables sur le plan environnemental à nos partenaires, fournisseurs et clients.



Signes d'alerte

Il y a un manque...

- de traitement adéquat des questions de sécurité environnementale dans la conception, la fabrication, l'installation ou la maintenance de nos produits.
- dans la réalisation des études d'impact environnemental nécessaires, dans le cadre du processus de développement de nouveaux produits et services.
- concernant les permis environnementaux, licences ou autres documents requis pour nos opérations, telles que la gestion et l'élimination des déchets.

Vous remarquez un comportement suspect de la part de fournisseurs, par exemple:

- des fournisseurs incluent dans leurs produits des substances qui ne sont pas autorisées ou qui devraient être éliminées progressivement, comme cela est précisé dans l'Annexe Environnementale.
- des fournisseurs ne sont pas disposés à déclarer la composition complète des produits qu'ils proposent, ou négligent des exigences environnementales.

Vous constatez..

- que des préoccupations environnementales, liées à la sécurité chimique et à la gestion des déchets par exemple, sont ignorées afin de terminer un projet dans les délais ou le budget.
- que des matériaux sont éliminés de manière inappropriée dans nos installations ou sur les sites des clients.
- qu'un fournisseur opère d'une manière qui enfreint des lois, des règlements ou des exigences KONE.



Ressources

Notre engagement environnemental est énoncé dans la [Environmental Policy Statement](#).

Les exigences environnementales pour nos fournisseurs et le personnel de KONE sont spécifiées dans l' [Environmental Annex](#).

Droits de l'Homme

En résumé

Nous nous engageons à respecter et à approuver les principes relatifs aux Droits de l'Homme et aux normes du travail reconnus à l'échelle internationale, y compris ceux énoncés dans les documents suivants :

- Charte internationale des Droits de l'Homme
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme
- Droits fondamentaux du travail, tels que définis par l'Organisation Internationale du Travail, y compris la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

En tant que signataire engagé du Pacte Mondial des Nations Unies et de ses dix principes, nous respectons les Droits de l'Homme et du travail tout au long de nos réalisations, y compris au niveau de nos propres opérations, de nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux.



Que devez-vous savoir ?

Nous sommes résolus

à défendre les Droits de l'Homme fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Nous attendons

de la part de nos fournisseurs et partenaires qu'ils respectent les mêmes normes globales.

Nous nous assurons

que chaque employé connaît ses droits.

Nous prenons des mesures

pour remédier aux impacts négatifs sur les Droits de l'Homme, dont nous sommes informés.

Nous interdisons toute forme d'esclavage moderne.

Cela inclut toute forme de travail forcé, tel que le travail domestique, servile ou carcéral dans lequel les employés ne choisissent pas librement de travailler. Nous interdisons également le recours aux menaces, à la violence, à la tromperie ou à la coercition en vue d'obliger les employés à travailler contre leur gré.

Nous attendons de la part de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils appliquent les mêmes normes.

Nous interdisons toute forme de travail des enfants.

Nous respectons les normes de l'Organisation Internationale du Travail concernant le travail des enfants. Par exemple, nous n'embauchons pas de travailleurs dont l'âge est de moins de 15 ans ou inférieur à celui de la scolarité obligatoire localement (au plus restrictif de ces 2 conditions) Lorsque la législation locale le permet, l'âge minimum peut être inférieur, en cas de travail superficiel. L'âge minimum pour les travaux dangereux est toujours de 18 ans.

Nous défendons les droits sociaux de nos employés et nous attendons la même chose de la part de nos partenaires commerciaux.

Nous respectons les droits des employés à se former et à adhérer à une association pour représenter leurs intérêts et négocier collectivement ou individuellement.

KONE respecte et accorde une grande importance à la liberté de chaque employé quant à ses convictions politiques.

Toutefois, afin que l'expression d'opinions politiques n'offense pas de collègues, nous nous assurons que les locaux de KONE et les événements professionnels auxquels participe KONE ne sont pas associés à des activités politiques ou à l'expression de convictions politiques.

KONE respecte toutes les lois applicables en matière de minerais provenant de zone de conflits. Nous nous efforçons de nous assurer que nos produits ne contribuent pas à la destruction de l'environnement ou à des violations des Droits de l'Homme.



Signes d'alerte

Vous remarquez des conditions de travail alarmantes ou des comportements suspects...

- Signalements d'abus, de harcèlement ou de violence sexuelle et/ou physique sur les lieux de travail.
- Des employés font face à des conditions de travail dangereuses ou insalubres.
- Les papiers d'identité des employés d'un fournisseur sont conservés par le fournisseur.
- Les salaires des employés d'un sous-traitant ne sont pas payés à temps.
- Un employé n'a pas de statut d'emploi ou de fonction officiels.
- Des employés étrangers perçoivent des salaires inférieurs et exercent leur activité dans des conditions de travail moins favorables.



Ressources

[International Bill of Human Rights](#)

[United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights](#)

[ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work](#)

[OECD Guidelines for Multinational Enterprises](#)

[KONE Sustainability Report](#)

Confidentialité



En résumé

KONE s'engage à protéger les données personnelles conformément aux lois applicables. Tout usage ou traitement des données personnelles chez KONE doit être conforme à la loi, juste et transparent par rapport aux individus concernés.

Les données personnelles doivent être protégées contre toute utilisation et divulgation non autorisées, conformément à la Politique de Sécurité de l'Information de KONE.



Que devez-vous savoir ?

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle?

Les données personnelles correspondent à toutes les informations relatives à une personne qui sont susceptibles de l'identifier, telles que le nom, la photo, les coordonnées et l'identifiant unique d'appareil ou de système informatique.

Les données agrégées, hachées, remplacées par des données fictives ou autrement anonymisées de manière irrévocable ne sont plus considérées comme des données personnelles.



Si une donnée permet de remonter à une personne en la combinant à d'autres données, elle est considérée comme donnée personnelle, même si, en elle-même, elle ne permet pas d'identifier cette personne.

Les données personnelles doivent rester confidentielles et être protégées contre toute utilisation ou divulgation non autorisée.

Vous ne devez jamais extraire des données personnelles KONE ou copier des données personnelles KONE dans des applications ou des périphériques de stockage informatiques personnels. Toute divulgation de données personnelles KONE en dehors de KONE est strictement interdite, sauf si des garanties juridiques, organisationnelles et techniques suffisantes sont en place pour garantir que les données personnelles sont traitées et protégées d'une manière équivalente à celle fournie par KONE.

Nous collectons, accédons à et utilisons des données personnelles uniquement lorsqu'elles sont pertinentes pour notre travail, pour les objectifs commerciaux de KONE et/ou pour remplir les obligations légales ou contractuelles de KONE.

Lorsque vous collectez des données personnelles dans un objectif précis, vous ne devez pas les utiliser ultérieurement pour d'autres objectifs incompatibles. La modification de la finalité d'usage peut nous obliger à informer les personnes concernées de cette nouvelle finalité ou à leur demander leur consentement.



Signes d'alerte

Vous remarquez une utilisation non-conforme des données personnelles, par exemple :

- Utilisation de données personnelles KONE à des fins qui ne sont pas liées aux opérations de KONE.
- Vente ou autre divulgation de données personnelles en dehors de KONE, sans dispositions contractuelles appropriées.
- Utilisation de données personnelles collectées initialement à une fin, tel que l'emploi, à une autre fin incompatible, tel que le marketing.

Partage ou stockage d'informations d'une manière risquée, par exemple :

- Partage de données personnelles au sein de KONE avec des personnes qui n'ont pas besoin de voir ces données personnelles pour effectuer leur travail ou leur mission avec KONE.
- Stockage ou partage de données personnelles en dehors des systèmes informatiques approuvés par KONE.
- Partage de données sensibles, telles que des informations de santé, par courrier électronique non protégé.



Ressources

[Privacy Statement](#)

[Information Security Policy](#)

[Personal Data Protection Policy](#)

100
1100L

floor
100

m

Nous protégeons
notre marque et
nos actifs



Fraude et vol



En résumé

Tout type de vol, fraude, détournement ou autre abus des biens de KONE est interdit. L'honnêteté et la transparence sont fondamentales pour notre entreprise.

Nous utilisons les fonds et les actifs de KONE de façon appropriée, de manière responsable et aux fins prévues et légitimes.

Nous sécurisons et protégeons tous les actifs de KONE, y compris les stocks, les outils, les véhicules, les pièces de rechange, les données et la propriété intellectuelle.

Nous basons toutes les transactions financières de KONE sur des événements réels. Nous les enregistrons avec précision, en temps voulu et respectons les normes comptables de KONE et les autres règles locales applicables.

Nos reporting financiers et non financiers ne contiennent aucune entrée ou information fautive, trompeuse ou artificielle.



Que devez-vous savoir ?



Nous empêchons la fraude et le vol comme suit :

- Nous sécurisons à la fois les actifs matériels (ex: les pièces de rechange dans les entrepôts) et les actifs immatériels (ex : les données de nos téléphones ou PC).
- Nous respectons les politiques et les règles de l'entreprise concernant l'utilisation de tous les actifs, y compris les matériaux, les outils, les stocks et la gestion des déchets.
- Nous n'utilisons pas les actifs KONE à des fins personnelles.
- Nous ne conservons aucune information confidentielle de KONE lorsque nous quittons notre emploi chez KONE.
- Nous facturons avec exactitude, en fonction de la réalité de nos opérations, en temps voulu et conformément aux termes du contrat.
- Nous appliquons les normes comptables de KONE et veillons à ce que les revenus ne soient pas surévalués ou comptabilisés trop tôt.
- Nous facturons à l'échéance prévue et n'avons pas d'accords cachés.
- Nous enregistrons et répartissons les coûts avec précision en fonction de la réalité de nos opérations.
- Nous nous assurons que les factures que nous recevons sont exactes et nous les approuvons conformément aux Délégations de Pouvoirs et à la procédure d'approbation des factures.
- Nous remboursons les coûts et dépenses liés aux voyages d'affaires conformément à la Politique relative aux déplacements professionnels et n'y incluons aucune dépense personnelle.



Signes d'alerte

Vous constatez que des processus et stratégies sont ignorés. Par exemple:

- Des affaires se font sans contrat et/ou autorisation appropriée.
- Des revenus sont constatés trop tôt ou sont surévalués.
- Des processus d'approbation prévus ne sont pas suivis.
- Des biens appartenant à KONE sont utilisés à des fins personnelles, ou des véhicules de KONE sont utilisés à des fins non autorisées.
- Des procédures d'inventaire et de mise au rebut ne sont pas respectés.
- Il vous est demandé d'enregistrer une transaction, de passer des commandes ou d'effectuer un paiement en contournant les contrôles financiers et approbations en place.
- Des revenus ou des coûts ont été mal affectés afin d'atteindre les objectifs.

Il y a des irrégularités ou des renseignements manquants dans des dossiers. Par exemple:

- Il n'y a pas de pièces justificatives pour des écritures comptables ou d'autres états d'actifs.
- Des investissements, des actifs ou des passifs présents dans nos comptes ne peuvent pas être justifiés.
- Vous recevez une facture d'un sous-traitant qui mentionne des services qui ne nous ont pas (ou pas encore) été fournis.
- Des annonces publiques concernant des résultats ne correspondent pas aux données internes.



Ressources

[Global Delegation of Authority](#)

[Global Purchasing Policy](#)

[Global Travel Policy](#)

Cybersécurité



En résumé

Chez KONE, nous sommes engagés en matière de cybersécurité. Il vous appartient d'agir de manière appropriée lorsque vous utilisez, développez ou conservez des informations, des outils et des données numériques importantes.

Notre politique consiste à veiller à ce que les informations nécessaires à la conduite efficace des activités de KONE soient protégées de manière adéquate.

Nous développons des systèmes et des produits selon les principes de sécurité établis, ce qui implique notamment la réalisation de tests de sécurité avant leur mise à disposition, et la surveillance des menaces et des vulnérabilités de cybersécurité.

Vous trouverez plus d'informations dans la Politique relative à la sécurité des informations de KONE.



Que devez-vous savoir ?

Les actifs de notre entreprise comprennent tous les appareils fournis par l'entreprise tels que les ordinateurs, les tablettes, les téléphones, ainsi que les e-mails et les logiciels.

L'ensemble des informations, technologies et outils que vous recevez de KONE restent la propriété de KONE.

Si vous êtes responsable du développement de produits, de logiciels ou de l'informatique :

Respectez les directives KONE relatives à un développement sécurisé. Assurez-vous que des contrôles de sécurité appropriés sont mis en œuvre tout au long du cycle de vie du développement, dès les premières étapes du projet.

Vous êtes responsable de l'utilisation et de la gestion appropriées des outils et de la technologie, dans le respect de la loi et conformément aux politiques et instructions de KONE.

Lorsque la loi le permet, KONE se réserve le droit de surveiller et d'examiner l'utilisation par les employés des outils et de la technologie de l'entreprise, y compris les communications.

Si vous travaillez avec des fournisseurs :

Respectez les directives KONE relatives à la cybersécurité de la chaîne d'approvisionnement. Assurez-vous qu'une évaluation adéquate des risques pour la sécurité est effectuée et que des contrôles de sécurité pertinents sont planifiés en conséquence.

Traitez toutes les informations avec diligence pour empêcher toute divulgation non autorisée :

- ✓ Utilisez des mots de passe forts et protégez vos mots de passe en les gardant pour vous.
- ✓ Utilisez uniquement des systèmes et des outils approuvés par KONE pour le stockage, la transmission et la sauvegarde des informations KONE.
- ✓ Assurez-vous que les informations sont protégées contre les suppressions accidentelles, les logiciels malveillants et les utilisations ou les modifications non autorisées.
- ✓ Utilisez uniquement votre e-mail et vos comptes professionnels dans le cadre de vos activités professionnelles chez KONE.



Signes d'alerte

Gardez votre compte KONE sécurisé. A NE PAS FAIRE:

Partager vos mots de passe KONE ou les réutiliser ailleurs.

Essayer d'accéder aux comptes informatiques de quelqu'un d'autre ou contourner les contrôles de sécurité du système informatique.

Utiliser votre adresse e-mail KONE à des fins privées.

Connecter des appareils non autorisés ou inconnus tels que des clés USB ou des routeurs Internet au réseau interne ou sur des machines de KONE.

Utiliser vos outils professionnels pour envoyer ou stocker des contenus à caractère illicite ou pornographique, ou faire du harcèlement.

Protégez les informations de KONE. A NE PAS FAIRE:

Partager ou stocker des informations confidentielles de KONE au travers de compte personnel sur les réseaux sociaux ou dans le "Cloud".

Révéler ou divulguer publiquement des secrets commerciaux ou des informations KONE confidentielles, exclusives ou sensibles.

Emporter avec vous ou utiliser des informations confidentielles relatives à KONE en quittant l'entreprise.

Faire suivre des e-mails professionnels relatifs au travail en dehors de KONE, par exemple à votre adresse e-mail personnelle.

Signaler des problèmes de cybersécurité:

Si vous avez ouvert un lien ou une pièce jointe dans un e-mail suspect, ou si vous constatez un comportement étrange dans votre boîte Outlook ou sur votre ordinateur, contactez immédiatement Ask IT par téléphone.

Faites suivre les e-mails suspects pour les faire analyser en cliquant sur le bouton de signalement prévu dans Outlook.

Signalez rapidement toute violation de données ou piratage présumé à l'équipe de cybersécurité de KONE via l'adresse e-mail: security@kone.com.



Ressources

[Information Security Policy](#)

[Cybersecurity Rules](#)

Propriété intellectuelle et confidentialité



En résumé

L'information, les données et les droits de propriété intellectuelle sont des actifs d'entreprise précieux et qui sont de plus en plus essentiels aux entreprises. Nous appliquons les meilleures pratiques en matière de protection et d'utilisation appropriée de ces actifs KONE.

Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle et les informations non publiques de tiers et nous traitons ces informations avec le soin approprié.



Que devez-vous savoir ?

Les droits de propriété intellectuelle incluent les éléments suivants :

Brevets KONE, secrets commerciaux, marques commerciales, droits d'auteur et assimilés.

D'autres actifs incorporels que nous devons gérer et protéger avec soin comprennent les informations confidentielles sur les clients, les prix, la Recherche et Développement et la stratégie.

Nous utilisons les meilleures pratiques pour protéger, gérer et divulguer la propriété intellectuelle et les actifs incorporels de KONE. Par exemple :

- ✓ Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles de KONE sans autorisation préalable
- ✓ Lorsque nous partageons des informations avec des tiers, nous devons comprendre ce qui est partagé et dans quel but, et nous devons nous assurer qu'une protection contractuelle appropriée et des limitations d'utilisation sont en place.
- ✓ Les marques et logos sont essentiels pour les activités de KONE, et doivent toujours être utilisés conformément aux politiques de KONE en la matière.
- ✓ Nous classons les documents internes comme publics, internes, confidentiels ou secrets, conformément à la Politique de Gouvernance des données et nous en contrôlons l'accès en conséquence.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle et le caractère non divulguable des informations reçues de tiers. Par exemple, nous ne mettons en ligne, ni ne téléchargeons de contenu qui enfreignent les droits d'auteur.

Nous nous engageons à utiliser, gérer et divulguer les informations appartenant à des tiers conformément aux lois applicables ainsi qu'aux obligations contractuelles de KONE.



Signes d'alerte

Vous devez partager des informations confidentielles ou exclusives de KONE ou d'autres actifs avec des tiers:

- Assurez-vous que vous avez mis en place des protections appropriées telles qu'un accord de confidentialité (NDA) ou des clauses limitant l'utilisation et la divulgation ultérieure des informations/actifs de KONE.
- Assurez-vous de comprendre quels actifs de KONE vous pouvez ou ne pouvez pas partager. Demandez conseil si vous n'êtes pas certain.
- Ne divulguez pas de données sensibles telles que des dessins d'usine ou de R&D sans autorisation appropriée.
- Si un tiers vous demande d'utiliser le nom ou le logo de KONE comme référence, reportez-vous au Guide de Référence des Partenaires pour décider d'accorder ou non l'autorisation et assurez-vous que les mesures correctes sont prises.

Vous souhaitez partager les informations appartenant à un tiers, au sein de KONE ou avec d'autres tiers:

- Assurez-vous que KONE a le droit de divulguer les informations en vertu d'un accord avec le propriétaire de ces informations.

Vous concluez un contrat avec des fournisseurs KONE:

- Assurez-vous que KONE obtient des droits de propriété ou de licence suffisants sur tout logiciel ou code source reçu du fournisseur.
- Autorisez les fournisseurs à se référer à leur travail avec KONE uniquement dans le respect du Guide de Référence des Partenaires KONE.



Ressources

[Data Governance Policy](#)

[KONE Partner Reference Guide](#)

[KONE Brand Policy](#)

[Trademarks, Trade Names and Domain Names Policy](#)

[KONE Brand Guidelines](#)

Communications Externes



En résumé

Ce que nous communiquons et comment nous le faisons, a de l'importance. Des communications bien construites et transmises de façon appropriée soutiennent les objectifs commerciaux de KONE, contribuent à l'engagement et à la productivité des employés et, en fin de compte, à la qualité du service fourni à nos clients.

Nous nous engageons à fournir des informations exactes, impartiales, cohérentes et opportunes en toutes circonstances.

Nous communiquons selon les principes suivants:

- Inclusivité
- Rapidité
- Véracité
- Cohérence
- Ouverture



Que devez-vous savoir ?

Nous nous assurons que les informations sont divulguées de façon appropriée et que la confidentialité reste une priorité.

Nous faisons des communications exhaustives en temps voulu sur la société conformément aux exigences légales applicables à KONE en tant que société cotée en bourse.

Consultez les [Disclosure Guidelines](#) pour obtenir plus d'informations.

Nous ne parlons ou ne faisons des déclarations publiques au nom de KONE, que lorsque nous y sommes autorisés.

Nous n'exprimons pas d'opinions ou ne conduisons pas d'activités politiques personnelles au nom de KONE.

Nous sommes honnêtes dans toutes nos communications externes, y compris nos supports marketing, et nous ne cherchons jamais à induire en erreur ou à faire de fausses déclarations au sujet de nos produits, services ou perspectives commerciales ou financières.

Règles empiriques des réseaux sociaux

- ✓ Nous ne publions pas d'informations confidentielles, personnelles, exclusives ou commercialement sensibles en ligne, qu'elles appartiennent à KONE ou à un tiers qui les a partagées avec KONE.
- ✓ Si nous approuvons publiquement des produits et services KONE, y compris sur les réseaux sociaux, nous veillons à communiquer clairement notre affiliation avec KONE.
- ✓ Si nous nous identifions en tant qu'employé de KONE, nous nous comportons avec respect et nous nous conformons à la [KONE Social Media Policy](#).



Signes d'alerte

Suivez les règles et soyez prudents dans les situations suivantes:

- Il vous est demandé de divulguer des informations confidentielles, exclusives ou commercialement sensibles.
- Un analyste ou un média vous contacte et vous demande une déclaration ou votre opinion sur un sujet lié à l'entreprise.
- Vous collectez du matériel promotionnel ou marketing.
- Une crise s'est produite chez KONE et vous êtes le porte-parole désigné.
- Vous avez été invité à prendre la parole lors d'une conférence ou d'un événement public concernant votre domaine d'expertise.
- Vous faites des déclarations aux médias sur des produits ou services de KONE.



Ressources

[Disclosure Policy](#)

[KONE Social Media Guidelines](#)

[Disclosure Guidelines](#)

[Global Crisis](#)

[Communications Manual](#)

[Global Social Media Policy](#)

Délit d'initié

En résumé

En tant que société cotée en bourse, KONE doit se conformer aux lois et règles boursières applicables en ce qui concerne les délits d'initié. Dans le cadre de notre travail, nous pouvons apprendre des informations confidentielles sur KONE, qui peuvent affecter, si elles sont divulguées, la valeur des instruments financiers liés à KONE.

Vous ne pouvez pas utiliser des informations confidentielles lors de négociation d'instruments financiers, pour obtenir des avantages économiques pour vous ou pour un tiers. De plus, les renseignements confidentiels ne peuvent pas être divulgués à une autre personne à moins que cette personne ne soit un destinataire autorisé.

Toute action enfreignant ces obligations peut avoir de graves conséquences, y compris des amendes, des sanctions administratives et des pénalités, ainsi que des sanctions pénales à votre encontre.

Les informations confidentielles qui, divulguées publiquement, pourraient affecter la valeur des instruments financiers liés à KONE ou à une autre société, doivent être gardées secrètes jusqu'à ce qu'elles soient publiées ou rendues publiques d'une autre façon.



Que devez-vous savoir ?

Qu'est-ce qu'une information privilégiée?

Les informations privilégiées désignent toute information précise relative à une société, à ses actions ou à d'autres instruments financiers, qui n'a pas été publiée ou rendue publique et qui, si elle était rendue publique, aurait probablement un effet significatif sur le prix de l'instrument financier concerné.

Au delà de KONE, les informations privilégiées peuvent également concerner une autre société ou ses instruments financiers correspondants.

Si vous êtes en possession d'informations privilégiées, il vous est interdit:

- ✗ D'utiliser des informations privilégiées, directement ou indirectement, pour acheter ou vendre un instrument financier pour votre propre compte ou pour le compte d'un tiers (délit d'initié).
- ✗ De recommander ou de conseiller qu'une autre personne se livre à une opération d'initié.
- ✗ De divulguer des informations privilégiées, à moins que vous ne soyez autorisé à le faire.



Si je ne suis pas certain que certaines informations ont un caractère privilégié, ou si je suis autorisé à divulguer ces informations, je demande conseil au service juridique ou à la Direction des relations avec les investisseurs.



Signes d'alerte

Vous avez découvert des informations privilégiées par erreur:

- Il vous est interdit de partager toute information non publique relative à KONE, ou à d'autres sociétés, avec d'autres personnes tels que vos partenaires commerciaux, les membres de votre famille ou vos amis, qui pourraient ensuite utiliser ces informations afin de réaliser des opérations financières sur ces titres. Cette règle s'applique que vous obteniez des informations privilégiées volontairement ou par erreur.

Quelqu'un vous demande des conseils financiers:

- Il vous est interdit de recommander ou de fournir des « conseils » à vos partenaires commerciaux, aux membres de votre famille ou à vos amis pour acheter ou vendre des instruments financiers de KONE ou d'autres instruments financiers sur la base d'informations non publiques.



Ressources

D'autres informations sont disponibles dans la [KONE Insider Policy](#)

Exprimez-vous et signalez tout problème

Nous savons qu'il peut être inconfortable et stressant de s'exprimer et de signaler un problème ; c'est pourquoi nous traitons ces signalements avec la plus grande confidentialité.

Nous voulons que vous vous sentiez en sécurité, soutenu et entendu même si vous n'êtes pas sûr que des actes répréhensibles ont eu lieu. Vous pouvez être sûr que nous agissons équitablement et rapidement en fonction des informations que nous recueillons.

KONE ne tolère aucune forme de représailles contre une personne qui signalerait de bonne foi une violation du Code de Conduite.

Comment signaler un problème de conformité



Contact direct:

Responsable, directive locale, RH ou service juridique



E-mail direct au service Conformité:

Global : compliance@kone.com

GCN : gcn.compliance@kone.com

ENA : AmericasCompliance@kone.com



Ligne Conformité:

Page intranet relative à l'éthique et à la conformité/Signalement de problèmes



Violations de données personnelles:

security@kone.com



Ressources

[KONE Compliance Speak-Up Guidelines](#)

Prise de décision éthique

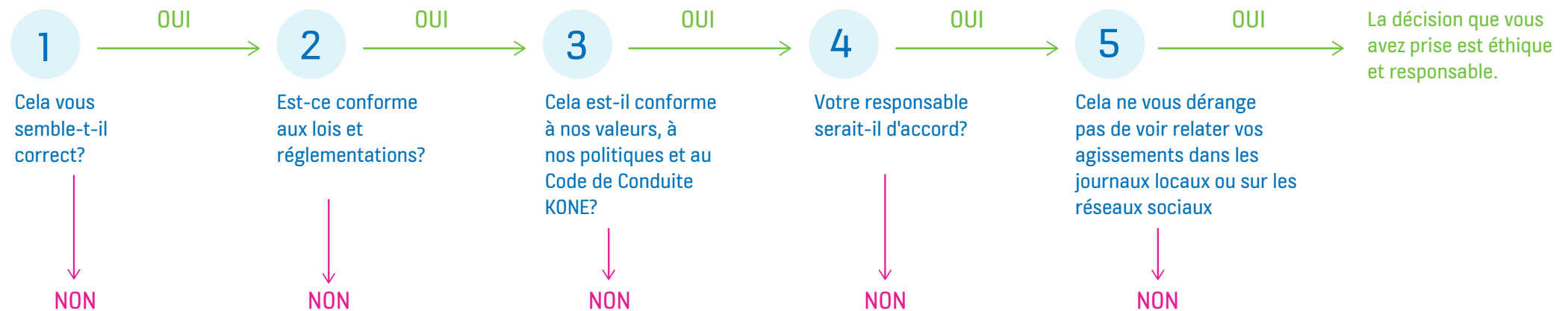
Lorsque vous êtes confronté à une situation qui semble délicate et que vous n'êtes pas sûr de pouvoir faire confiance à votre instinct, rappelez-vous nos 5 questions pour vous aider.

Ces questions vous aideront à prendre les bonnes décisions en gardant à l'esprit l'honnêteté, l'intégrité et l'équité.

5 questions pour vous aider

Si vous ne savez pas comment agir

✓ Si vous répondez **Oui** à chaque question, passez à l'étape suivante!



✗ Si vous répondez **Non** à une question, **ARRÊTEZ et INTERROGEZ le service Juridique, RH ou Conformité** (compliance@kone.com)

Dedicated to People Flow

